

In Extenso

AUDIT

LE NOUVEAU PAVILLON

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
1 Boulevard Henry Orrion
44000 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

LE NOUVEAU PAVILLON

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

1 Boulevard Henry Orrion

44000 NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE NOUVEAU PAVILLON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Introduction » des « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos travaux ont consisté à nous assurer de la conformité des financements perçus, subventions et produits d'exploitation, ainsi que des coûts engagés. Nous avons procédé à la vérification de la méthode retenue et mis en œuvre des tests pour valider son application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

In Extenso

AUDIT

Fait à Saint Herblain, le 29 juin 2026
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO OUEST AUDIT

Julien BARBEAU

Signé par :

CBD93D3FDAA849F...

Commissaire aux Comptes - Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

BILAN ACTIF

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	5 980	5 980				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes				6		
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	18 744	8 649	10 095		513	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				1		
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés	508		508		508	
Prêts						
Autres immobilisations financières	370		370		370	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	25 602	14 629	10 972	6	1 390	1
Stocks et en-cours						
Créances				1		9
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	635		635		137	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	1 172		1 172		17 438	
Charges constatées d'avance	601		601		3 538	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	156 795		156 795	92	214 019	90
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	159 202		159 202	94	235 131	99
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	184 804	14 629	170 175	100	236 522	100

BILAN PASSIF

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		9		6
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	15 000		15 000	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	100 130	59	109 235	46
Excédent ou déficit de l'exercice	-66 763	-39	-9 105	-4
Situation nette (sous-total)	48 367	28	115 130	49
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	48 367	28	115 130	49
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	57 812	34	80 000	34
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	57 812	34	80 000	34
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	4 436	3	4 198	2
TOTAL DES PROVISIONS (III)	4 436	3	4 198	2
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 400	8		
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	1 285	1	2 924	1
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	18 757	11	10 986	5
Personnel et comptes rattachés	13 937	8	12 331	5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 181	7	10 953	5
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	59 560	35	37 194	16
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	170 175	100	236 522	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	24	152	-128	-84
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	2 555	3 770	-1 215	-32
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	29 601	27 889	1 712	6
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	243 083	287 294	-44 211	-15
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	1 985	56	1 929	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie	80 000		80 000	
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 009	10 852	-9 843	-91
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	358 257	330 013	28 244	9
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	1 825	1 691	134	8
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	160 311	109 092	51 219	47
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	449	471	-22	-5
Salaires	148 104	107 825	40 279	37
Cotisations sociales	55 613	37 415	18 198	49
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	435	1 410	-974	-69
Dotations aux provisions	238	761	-523	-69
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	57 812	80 000	-22 188	-28
Autres charges	1 901	2 490	-588	-24
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	426 689	341 154	85 534	25
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-68 432	-11 141	-57 291	-514

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 670	2 111	-441	-21
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 670	2 111	-441	-21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	1		1	
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	1		1	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 669	2 111	-442	-21
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-66 763	-9 030	-57 732	-639
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)		75	-75	-100
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-75	75	100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	359 927	332 124	27 803	8
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	426 690	341 229	85 461	25
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-66 763	-9 105	-57 657	-633
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	13 332	6 648	6 684	101
Prestations en nature	26 018	22 921	3 097	14
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	39 350	29 569	9 781	33
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	25 226	19 841	5 385	27
Prestations en nature	13 332	6 648	6 684	101
Personnel bénévole	792	3 080	-2 287	-74
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	39 350	29 569	9 781	33
TOTAL	-66 763	-9 105	-57 657	-633

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 170 174,65 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -66 762,58 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Compte tenu de la perte enregistrée cette année, les fonds propres de l'association s'amenuisent, menant à une incertitude significative sur la continuité d'exploitation. Néanmoins, dans le cadre de la nouvelle activité de l'association, avec l'ouverture du lieu PORTEVENT en janvier 2026 et une nouvelle dynamique suivie par les financeurs, l'association a obtenu le soutien notable de Nantes Métropole, entre autres, pour le lancement du lieu et de la saison artistique. C'est dans ce sens que les comptes de l'association clos au 31/12/2025 ont été arrêtés dans un principe de continuité d'activité.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

Le NOUVEAU PAVILLON a pour objet :

- La diffusion et la production de spectacles vivants et professionnels dans le domaine des musiques, chants et contes de tradition orale : ses missions sont toutes les activités annexes ayant pour principal objectif de valoriser et faciliter l'objet, sont aussi développées, notamment : actions culturelles, médiation culturelle, édition, conférences, relations publiques, expositions.
- L'association prend en charge le déroulement des concerts, le recrutement du personnel, les repas, les transports, la formation...
- La durée de vie du NOUVEAU PAVILLON est indéterminée.
- Les moyens mis en oeuvre : l'association embauche une équipe de 4 permanents.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'application du plan comptable ANC 2022-06, complétée de l'ANC 2023-03, au 01/01/2025 constitue un changement de méthode prospective, sans impact significatif sur les comptes de l'association.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	6 834		
TOTAL	6 834		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers			8 904
Matériel de bureau, informatique & mobilier	8 726		1 114
TOTAL	8 726		10 018
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	508		
Prêts et autres immobilisations financières	370		
TOTAL	878		
TOTAL GENERAL	16 438		10 018

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		854	5 980	
TOTAL		854	5 980	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			8 904	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			9 840	
TOTAL			18 744	
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			508	
Prêts et autres immobilisations financières			370	
TOTAL			878	
TOTAL GENERAL		854	25 602	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			6 834		854	5 980
TOTAL			6 834		854	5 980
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers				102		102
Matériel de bureau, informatique			8 214	333		8 547
TOTAL			8 214	435		8 649
TOTAL GENERAL			15 048	435	854	14 629

ETAT DES CRÉANCES

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	370,00		370,00
Actif circulant			
Autres créances clients	635,05	635,05	
Divers	833,32	833,32	
Débiteurs divers	338,29	338,29	
Charges constatées d'avance	600,88	600,88	
TOTAL	2 777,54	2 407,54	370,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	600,88
TOTAL	600,88

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	833,32
TOTAL	833,32

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
NANTES EUROFONIK 25	10 000,00		10 000,00				
NANTES ZONE ACTIVITES BORDS DE LOIRE	70 000,00		70 000,00		50 000,00	50 000,00	
NANTES RESIDENCE ARTISTIQUE					7 812,02	7 812,02	
NANTES EQUIPEMENT							
TOTAL	80 000,00		80 000,00		57 812,02	57 812,02	

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	14 400,00	14 400,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 284,61	1 284,61		
Personnel et comptes rattachés	13 937,34	13 937,34		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 402,00	18 402,00		
Autres dettes	11 180,58	11 180,58		
TOTAL	59 204,53	59 204,53		

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Montant

CHARGES À PAYER

Montant

Dettes fiscales et sociales
Autres dettes

24 260,50
11 180,58

TOTAL35 441,08

ENGAGEMENTS

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

A compter de l'exercice ouvert au 01/01/2021, la provision pour engagements de retraite a été comptabilisée dans les comptes annuels. Auparavant, elle était mentionnée dans l'annexe.

Il a été déterminé de la manière suivante :

I représente l'indemnité due au salarié au jour de son départ en retraite s'il effectue toute sa carrière au Nouveau Pavillon.

P1 représente la probabilité que le salarié soit en vie au jour de son départ en retraite.

P2 représente la probabilité que le salarié travaille encore au Nouveau Pavillon au jour de son départ en retraite.

A1 représente l'ancienneté du salarié à la date de clôture de l'exercice.

A2 représente l'ancienneté du salarié au jour de son départ en retraite.

T représente le taux moyen des charges sociales et fiscales assises sur les salaires.

Indemnité de départ en retraite = $I \times P1 \times P2 \times A1/A2 \times T$.

Afin de déterminer l'engagement il a été appliqué un pourcentage d'évolution des salaires estimé à 2% par an et un taux d'actualisation de 3,96%.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 4 436,09 Euros.

COMMENTAIRE

ASSOC LE NOUVEAU PAVILLON**Du 01/01/2025 au 31/12/2025**

Bilan des contributions volontaires en nature 2025

EMPLOIS

Mise à disposition gratuite de biens

Mise à disposition d'une salle de spectacle : 677,00

Mise à disposition de bureaux 4 rue Celestin Freinet : 3 150,50

Exonération de redevance de mise à disposition - Portevent, Nantes - juillet à décembre 2025 : 11 898,00

Travaux sur Portevent - services et prestataires Ville de Nantes : 9 500,00

Sous Total Mise à disposition gratuite de biens : 25 255,50

Personnel bénévole

Accueil artiste, accueil public, billetterie, bar, diffusion de supports de communication : 13 332,00

Sous total personnel bénévole : 13 332,00

Prestations

Prestation d'un technicien municipal sur les actions culturelles : 192,48

Mise à disposition du Pannonica : 600,00

Sous total prestations : 792,48**TOTAL des EMPLOIS : 39 349,98**

RESSOURCES

Bénévolat

Bénévolat LNP : 13 332,00

Sous Total Bénévolat : 13 332,00

Prestations en nature

Prestations en nature ville de Bouguenais et ville de Nantes : 26 017,98

Sous Total Prestations en nature : 26 017,98**TOTAL des RESSOURCES : 39 349,98**